

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE L'ISLE-ADAM

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du : Vendredi 8 juillet 2022

VILLE DE L'ISLE-ADAM

CONVOCATION

Date: 1er juillet 2022

Affichée le : 1^{er} juillet 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 33 Présents : 33 Votants:

Pouvoirs: 6 Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

15 juillet 2022

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR LE SITE ÎNTERNET DE LA VILLE LE :

18 juillet 2022

Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam. Etaient présents : Mme Julita SALBERT - M. Michel VRAY - Mme Claudine MORVAN LE BREC'H -

M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL - Mme Armelle CHAPALAIN - M. Jean-Dominique GILLIS - M. Alphonse PAGNON - Mme Carole BOULANGER - M. Gérard BRUNEL - Mme Annie PARAGE - M. Thierry MALHERBE -Mme Gaëlle DEMARS - M. François RAMPON - Mme Virginie GRANTE - M. Loïc LEBALLEUR -Mme Cécile PIGNOL - Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC - Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON -

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi huit juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal

légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de

M. Julien DOLFI - Mme Carine PELEGRIN - M. Edwin LEGRIS - Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

Mme Sylvie BRIÈREPouvoir à Mme Aurélie PROCOPPE

M. François DELAIS.....Pouvoir à Mme Julita SALBERT

Mme Nathalie GEORGE-GOURETPouvoir à M. Mme Armelle CHAPALAIN

M. Michel GINOUX......Pouvoir à Mme Agnès TELLIER M. Rodolphe MIET.....Pouvoir à M. Thierry MALHERBE Mme Sophie GUILHAUMEPouvoir à M. Joël MOREAU

Secrétaire de séance : M. Julien DOLFI

Délibération: n° 2022-07-22

OBJET: GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE ET LA VILLE DE L'ISLE-ADAM POUR LA PASSATION DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RD67E (RUE SAINT-LAZARE) – SECTION 3 ET SECTION 4.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le Conseil Départemental du Val d'Oise envisage une opération de travaux de requalification de la RD67E sur la Ville de L'Isle-Adam. Les deux premières sections ont d'ores et déjà été validées par délibération en date du 14 décembre 2018 et du 11 février 2021, ce qui correspond aux tronçons situés entre la RD 64 à la rue Martel et de la rue Martel à la rue Carco.

Deux tranches supplémentaires de travaux sont donc envisagées :

- Section 3 : de la rue Francis Carco à la RD922 (500 mètres linéaires) ;
- Section 4: carrefour de la RD922/RD67E.

Considérant que lors de cette réalisation, la commune souhaite intégrer des travaux qualitatifs supplémentaires tels que la pose de bordures en grès, de caniveaux en grès, des enrobés rouge sur trottoirs ...

Considérant que par souci de cohérence de l'opération, il convient qu'un seul maître d'ouvrage assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération.

Considérant qu'afin de mener à bien cette opération, il convient de mettre en place un groupement de commandes entre le Conseil départemental et la Commune de l'Isle-Adam, permettant, d'une part, de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20220708-2022-07-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022

coordonner les travaux, et, d'autre part, de réaliser des économies d'échelle en choisissant un même prestataire pour la réalisation de tous les travaux.

Considérant que le coût global des travaux est estimé à 633 068,50 € HT, soit 759 682,20 € TTC (valeur avril 2022), et répartie comme suit :

- Part du Conseil départemental : 599 212,20 € TTC (avec TVA au taux en vigueur) ;
- Part de la Commune : 160 470,00 € TTC (avec TVA au taux en vigueur).

Considérant que la mise en place d'un tel groupement de commandes est subordonnée à la signature d'une convention constitutive fixant notamment les modalités de fonctionnement du groupement, son objet, le financement et les missions de chacun des signataires ou encore le fonctionnement de la commission d'appel d'offres.

Considérant que le Département du Val d'Oise sera désigné coordonnateur du groupement et sa commission d'appel d'offres sera instituée comme commission d'appel d'offres du groupement.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- accepte la constitution d'un groupement de commandes entre Conseil départemental du Val d'Oise et la commune de l'Isle-Adam en vue de la passation du marché public de travaux de requalification de la RD67E (rue Saint-Lazare), sections 3 et 4.
- **désigne** la commission de d'appel d'offres du coordonnateur comme commission d'appel d'offres du groupement.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI